



Le printemps du changement

Le 17 mai 2019, s'est tenue l'assemblée générale du SYNEP CFE-CGC, rue du Rocher à Paris. Elle avait cette année une teinte toute particulière car la présidente Evelyne CIMA, après 11 ans à la tête du syndicat, a passé le flambeau à Nadia DALY secrétaire générale.

L'ordre du jour s'est déroulé comme suit :

- Rapport moral.
- Rapport financier.
- Élection du comité national.

Pour conclure cette assemblée, riche en échanges, Evelyne CIMA a reçu un présent qui lui permettra de maintenir les liens avec le syndicat puisqu'on lui a remis un téléphone ! Ce petit clin d'œil lui assure également toute notre reconnaissance pour son implication et sa présence indéfectibles.

L'AG est suivie d'une courte réunion du comité national pour l'élection des membres du bureau national. Un déjeuner est venu clore cette assemblée générale au cœur de la célèbre brasserie Mollard, joyau de l'Art nouveau. Ce moment nous a permis de poursuivre les échanges de la matinée dans un lieu chargé d'Histoire.

Nadia DALY, nouvelle présidente.

Rappel de nos actions

-Manifestations et grèves du 16 mai et du 17 juin

Positions

-Le lycée professionnel en voie d'extinction...
-M. Blanquer, trop c'est trop !

Informations

-Élections professionnelles

Billets d'humeur

-Bac 2021 et grand oral
-La CEPNL pêcherait-elle en parole, par action et...

Syndicat National de l'Enseignement Privé

63, rue du Rocher 75008 Paris - Tél. 01 55 30 13 19 - Fax 01 55 30 13 20

Courriel : synerp@synerp.org Site Internet : www.synerp.org

Directeur de la publication : Nadia DALY - Maquette : Raymond CIMA

Imprimé par nos soins à 1000 exemplaires. Dépôt légal à parution



Le nouveau Conseil National.

De gauche à droite :

Christian RILHAC, Nicolas DACHER, Daniel FLAUGERE, Jean-Pierre CAPPELLE, Bruno DEUTSCH, Evelyne CIMA (Présidente d'honneur), Eric MOISAN, Nadia DALY, Michèle CHAPOVALOFF, Manuel DE FREITAS RIBEIRO, Chantal NOISETTE, Anne GRUSS JARSAILLON, Pierre-Yves LEROY, Catherine GRISEL.

Bureau National du SYNEP

CFE-CGC (Election du 17 mai 2019)

Présidente :

Nadia DALY (photo ci-contre)

Secrétaire Général :

Pierre-Yves LEROY

Secrétaire Général adjoint :

Bruno DEUTSCH

Trésorière :

Catherine GRISEL.



Le lycée professionnel en voie d'extinction au profit de l'apprentissage



Depuis des décennies, on parle de la fin des lycées professionnels. **Mais, la réforme BLANQUER sonne, indubitablement, le glas de nos structures professionnelles actuelles.** Les pertes d'heures sont masquées par de nombreuses nouvelles heures d'accompagnement individualisé en classe entière. Or, l'effectif important de ces classes ne permettra pas une aide personnalisée !

La réforme prévoit d'ailleurs que les lycées professionnels deviennent, aussi, centres d'apprentissage. L'académie de Versailles inaugure la chose et certains de nos homologues professeurs de lycées professionnels ont, d'ores et déjà, des lycéens et des apprentis dans une seule et même classe. Les derniers n'étant présents qu'une semaine sur deux !

Imaginez donc un enseignant qui doit accueillir dans la même classe, une partie des élèves toutes les semaines, et d'autres élèves qui ne seraient pas en classe à plein temps mais une semaine sur deux, seulement. Enseigner en lycée professionnel est un choix pour nombre d'entre nous, mais à l'impossible nul n'est tenu ! Ne nous voilons pas la face, les élèves issus de la voie professionnelle n'ont pas les mêmes appétences scolaires. Partant de ce constat, nous ne ferons que renforcer les difficultés existantes pour la poursuite d'études supérieures. Notre objectif est pourtant de donner toutes les chances aux élèves de réussir leur insertion professionnelle. Notons que lycéens et apprentis prépareront le même examen.

Qu'en est-il donc de ces nouveaux programmes ? Ceux-ci, nous apparaissent vidés de leur substance. En français et en mathématiques, par exemple, les heures disciplinaires sont réduites drastiquement.

Les programmes comportent moins d'objets d'études en français et moins d'œuvres à étudier. En revanche, le professeur de français co-animera des heures de cours avec le professeur d'enseignement professionnel : l'objectif étant de former des élèves afin de répondre au besoin du marché. Ces derniers n'auront pas été suffisamment formés, ce qui peut compromettre l'évolution de leur carrière.

L'intersyndicale de l'enseignement privé le déplore car nous avons bien saisi que l'objectif de cette réforme est de produire une main d'œuvre à bas coût pour le monde de demain, sans progression tangible.





De plus, l'allégement des grilles horaires va rendre les poursuites d'études en BTS plus difficiles encore.

C'est une ghettoïsation de la voie professionnelle qui se profile. Il s'agit, avant tout, d'organiser l'enseignement professionnel pour le mettre exclusivement sous la coupe des branches patronales et au service de l'apprentissage.

L'intersyndicale de l'enseignement privé est attachée à une voie professionnelle qui permet l'insertion professionnelle et la poursuite d'études, **au choix de l'élève**, elle défend aussi l'égalité de dignité des 3 voies du lycée et le rôle émancipateur de l'École.

Sylvie TUROWSKI

Manifestation et grève du 16 mai 2019

Jusqu'à ce jour le SYNEP CFE-CGC n'appelait pas à faire grève. Or, ce qui se profile n'augure rien de bon et le Ministre reste sourd à nos revendications. Ce qu'il nous propose ne fera qu'aggraver nos conditions de travail, voire les dégrader :

-Formation des enseignants : pendant les congés scolaires celles-ci seront obligatoires.

-Suppression des commissions mixtes paritaires (CCM) : Seule l'autorité compétente aura le pouvoir décisionnaire sur la carrière de l'enseignant. En cas de contestation, le professeur n'aura comme unique moyen de défense que le recours administratif qu'il portera seul, sans l'aide de quiconque.

Toutes les instances syndicales sont en péril. En leur ôtant leur pouvoir, l'État devient seul maître à bord, ce qui ne s'était pas vu en France depuis le début du XXème siècle.

En intersyndicale, les 7 organisations syndicales de l'enseignement privé sous contrat (SYNEP CFE-CGC, FEF CFTC, SNFOEP FO, SPELC, SUNDEP Solidaires, FEP CFDT et CGT Enseignement Privé) ont donc appelé tous les enseignants à manifester et faire grève le jeudi 16 mai 2019.

Nadia DALY

Rappel d'actions du trimestre

HISTORIQUE !

7 syndicats de l'enseignement privé sous contrat appellent ensemble à la grève et à la mobilisation



L'intersyndicale du privé

JEUDI 16 MAI 2019

A Paris et dans les régions

Des préavis de grève ont été déposés

- REVALORISATION IMMÉDIATE DES SALAIRES
- REFUS DE LA DEUXIÈME HEURE SUPPLÉMENTAIRE IMPOSÉE
- AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL
- ÉQUITÉ DE TRAITEMENT ENTRE LES ENSEIGNANTES ET ENSEIGNANTS DU PREMIER ET DU SECOND DEGRÉ
- RÉSORPTION DE LA PRÉCARITÉ DE L'EMPLOI (PLAN DE TITULARISATION)
- ARRÊT DES RÉFORMES EN COURS QUI ENTRAÎNENT DES PERTES D'EMPLOIS ET NE PRENNENT PAS EN COMPTE L'AVIS DES PERSONNELS

Le 16 mai, soyons nombreuses et nombreux à faire entendre nos revendications !



**Projets de Lois :
école de la confiance et Fonction Publique**

**Le SYNEP CFE-CGC n'a plus confiance en notre
ministre !**

*1-Formation continue obligatoire, hors temps de travail
et sans indemnisation*

**Voulons-nous être le seul corps de métier à travailler
gratuitement durant nos congés ?**

*

*2- Annualisation du temps de travail programmée sous couvert d'expé-
rimentations*

**Sommes-nous aveugles au point de ne pas voir que ces « expé-
rimentations » ont bon dos pour modifier nos conditions de travail ?**

*

*3- Obscurantisme des mutations dans la Fonction Publique effectuées
hors commissions paritaires*

**Les valeurs républicaines sont ici bafouées. Allons-nous accepter
des décisions autocratiques ?**

*

4- Rémunération liée à l'évaluation par le supérieur hiérarchique

**Et dans le privé sous contrat, qui est le supérieur hiérarchique ?
Ces interrogations doivent nous interpeller et nous faire réagir dans
les plus brefs délais.**

Le SYNEP CFE-CGC ne veut pas de cette école.

Devant le refus de dialogue du ministre, devant l'ensemble des textes,
le SYNEP CFE-CGC a pris la décision de rejoindre l'intersyndicale du
public-privé et d'appeler à la grève dès le 17 juin.

Le SYNEP CFE-CGC n'a pas pour habitude d'appeler à la grève, mais
sans réaction de votre part, demain nos conditions de travail se dégrade-
ront encore plus, nos rémunérations continueront à stagner et nos condi-
tions de vie seront donc de plus en plus difficiles.

Si notre ministre refuse tout dialogue, il sera responsable du blocage des
examens.

Appel unitaire à la grève du 17 juin 2019.

Nadia DALY

Rappel d'actions du trimestre



Appel unitaire à la grève du 17 juin 2019 Communiqué de l'intersyndicale public/privé.



Depuis plusieurs mois, les personnels de l'éducation se mobilisent dans de nombreux établissements et se sont rassemblés dans des actions nationales d'ampleur.

Que ce soit du côté des parents d'élèves ou des enseignants, l'inquiétude et la colère sont grandes devant les réformes du lycée et du baccalauréat, de la voie professionnelle, la loi dite de la « confiance » et l'ensemble des transformations du système éducatif imposées par le Ministre.

Devant le mal-être croissant des personnels, paupérisés et toujours en proie à l'austérité salariale, mis devant de graves difficultés professionnelles, le Ministre n'a jusque-là répondu que par le refus de toute discussion. Pire, des collègues faisant part de leurs critiques ont été victimes de rappels à l'ordre et de mesures d'intimidation ; les pressions et les méthodes de gestion autoritaires se développent. À cela s'ajoute le contexte de suppressions de postes à un moment où les effectifs augmentent dans le second degré et les attaques contre le service public d'orientation.

Les inégalités d'implantation des enseignements de spécialité et des options de la réforme du lycée, les difficultés d'emploi du temps, tant pour les enseignants que pour les élèves, le rythme effréné des évaluations et un baccalauréat à valeur locale ; les familles de métiers et la promotion du tout apprentissage en voie professionnelle ; jusqu'aux incidents récents qui ont marqué Parcoursup ; les sureffectifs des classes et les suppressions de postes en collège: tout concourt à accroître les inégalités.

Devant la gravité de la situation, les organisations syndicales représentatives du public et du privé, de l'enseignement agricole et les Stylos rouges, après de nombreuses alertes au Ministre le Ministre, déposent un préavis de grève sur le mois de juin. Elles appellent tous les personnels à poursuivre les actions locales, à se réunir en assemblées générales pour organiser la grève le 17 juin, premier jour des épreuves du baccalauréat, et décider des suites, pour :

- une revalorisation des rémunérations ;
- le retrait des réformes des lycées et du baccalauréat;
- le retrait des projets de loi « école de la confiance » et « Fonction publique ».

Si le Ministre persistait dans son refus d'ouverture de discussions rapides, il porterait la responsabilité d'une perturbation dans le déroulement des examens. Les organisations se rencontreront de nouveau après le 17 juin.



Communiqué du SYNEP CFE-CGC du 4/7/2019

Monsieur Blanquer : trop c'est trop !

Dans le bras de fer qui nous oppose au ministre de l'éducation depuis des mois au sujet de la réforme du bac, ce dernier a annoncé publiquement le 3 juillet que les résultats du bac seraient publiés comme attendu le 5 juillet.

En effet, certains de nos collègues ont décidé de faire la rétention des notes du bac, ultime moyen de nous faire entendre de Monsieur Blanquer.

Refusant une fois de plus tout échange, le Ministre a donc décidé d'appliquer le contrôle continu à défaut de la note du bac pour certains candidats faisant fi du caractère d'équité inhérent à l'épreuve.

Ce procédé contraire à la loi comme le stipule L331-1 du code de l'éducation « [...] lorsqu'une part de contrôle continu est prise en compte pour la délivrance d'un diplôme national, l'évaluation des connaissances des candidats s'effectue dans le respect des conditions d'équité. [...] ».

Il est donc inacceptable de valider des notes de contrôle continu pour certains élèves alors que d'autres seraient soumis à une évaluation finale. Comme le rappelle l'article 28 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires : « *Tout fonctionnaire [...] doit se conformer aux instructions de son supérieur hiérarchique, sauf dans le cas où l'ordre donné est manifestement illégal et de nature à compromettre gravement un intérêt public* ».

Vous ne connaissez pas les lois Monsieur Blanquer en nous demandant d'être illégaux !

Être enseignant c'est refuser l'inégalité, être enseignant c'est faire preuve de bienveillance, être enseignant c'est refuser de tricher...

Pour ces valeurs que nous portons, le SYNEP CFE-CGC appelle à refuser d'examiner les cas des élèves dont au moins une note n'a pas été saisie.

Le SYNEP CFE-CGC s'opposera à toute mesure de rétorsion qui irait au-delà du retrait d'un trentième de salaire par jour de grève.

Rappel d'actions du trimestre

Bac 2021 :
« Faire du grand oral un levier d'égalité des chances »



Le lundi 24 juin 2019, M. Cyril Delhay, professeur d'art oratoire à Sciences Po, a remis un rapport au ministre de l'Éducation Nationale : « *Faire du grand oral un levier de l'égalité des chances* ».

Je n'ai pas eu le temps de l'évoquer dans mon dernier billet d'humeur, « une petite souris » étant venue me parler du « temps chaud » du DNB, avec la grève annoncée de ses surveillances et la position fermée de notre ministre à propos de ses réformes du Bac !

Donc, aujourd'hui, je reviens sur ce super rapport, détaillé, que le ministère s'est empressé de publier, sans doute pour en espérer des critiques, mais sans les solliciter ouvertement. Sur quelles bases les examinateurs auraient-ils à contrôler et noter pour ce Grand Oral ? En voici un exemple, bien évidemment non choisi au hasard.

Devra être notée, entre autres, l'entrée en scène ainsi balisée par ce rapport :

- silence préalable avec respiration costo-diaphragmique ;
- prise de contact par le regard avec l'espace et l'auditoire ;
- choix du moment juste pour les premiers mots ;
- impact des premières paroles (choix des mots...) ;
- respect de la contrainte de temps...

Quelques jours plus tard, après avoir vu une représentation de l'humoriste Bigard (toujours égal à lui-même dans son registre, que l'on aime ou pas), je me suis imaginée faisant passer le Grand Oral à l'un de ses disciples qui entrerait ainsi devant le jury :

Torse bombé, il nous regarde, fait en silence quelques pas fermes et nous dit soudain, d'une voix de stentor : « Bon ! Vue la contrainte de temps que m'impose votre ministre, lorsque Madame aura fini de tripoter... son téléphone et que son voisin cessera de loucher dans son corsage, je vais peut-être pouvoir commencer mon exposé ! »

Quelle note attribuer à une telle entrée ? Un 20/20 serait tentant face à l'aisance oratoire de ce candidat, sauf si l'on doit rester dans un certain intervalle de « politiquement et socialement correct » non encore défini avec précision.

Et si, dans l'entrée en scène des candidats, vous y voyez un « levier d'égalité des chances », merci de m'en faire part !



Élections professionnelles. Contentieux

Recours au tribunal d'instance de Bordeaux

Suite à des irrégularités le SYNEP CFE-CGC demande l'annulation des élections professionnelles des 4 et 5 avril 2019, pour l'ensemble des collèges titulaires de Kedge business School.

Élections professionnelles

Ensemble scolaire La Salle - LILLE (59)

Grâce à une très forte mobilisation (72% de votants), le Comité Social et Économique (CSE) a été élu dès le premier tour avec plus de 98% de votes valablement exprimés ;

Avec une représentativité de 85% le SYNEP-CFE-CGC obtient les 8 sièges Titulaires et les 8 sièges Suppléants du second collège. Pierre-Yves LEROY est confirmé dans ses fonctions de Délégué Syndical.

Ensemble scolaire CHARLEMAGNE - LESQUIN (59)

Avec une représentativité de 100% et ses 5 candidats élus le SYNEP CFE-CGC nomme Hervé LANGUE délégué syndical.

EIGSI - La Rochelle (17)

Avec plus de 21% au 1er tour, et plusieurs élus au CSE, le SYNEP CFE-CGC nomme Jean-Marie BOUSSIER Délégué Syndical.

OZAR HATORAH - Paris (75)

Pour une première présentation de listes le SYNEP CFE-CGC obtient une représentativité de 26,6% avec 2 élus Titulaires et 2 suppléants sur les 5 sièges du collège cadre. M. Altabé est nommé Délégué Syndical.

Collège-Ecole Sainte Marie - Rouen (76)

Avec une représentativité de 100% pour le SYNEP CFE-CGC Catherine GRISEL est élue titulaire.

**La CEPNL pêcherait-elle
en parole, par action et par omission ?**



La Cour administrative d'appel de Paris a annulé l'arrêté ministériel fixant la liste des organisations syndicales reconnues représentatives dans la branche de l'Enseignement Privé Non Lucratif.



Faisant suite à cette annulation, le 1er juillet 2019, la CEPNL (Confédération de l'Enseignement Privé Non Lucratif) publie un communiqué de presse dans lequel elle ose affirmer que, « *Faute d'organisations syndicales représentatives identifiées, la négociation sur les salaires [NAO] n'a pu se tenir cette année.* »

Fausse information ! L'arrêté ministériel ayant été annulé, c'est l'arrêté précédent qui redevient valide et les organisations syndicales reconnues représentatives à la CEPNL sont donc bien identifiées. Mais la CEPNL ne veut sans doute pas des syndicats redevenus représentatifs « de facto » et de leur éventuelle intervention sur les NAO !

Versant ensuite des larmes de crocodile sur le sort des finances de ses employés qu'elle vient sciemment de priver de NAO, la CEPNL décide alors, unilatéralement, d'une augmentation des salaires minima conventionnels de 1,1%.

Notons que 1,1%, c'est mieux que le 1% difficilement négocié l'an dernier en NAO avant annulation de l'arrêté ministériel !

Les rencontres avec les organisations syndicales seraient-elles considérées, par la CEPNL, plus comme des contraintes que comme du dialogue social constructif ?

**Le SYNEP CFE-CGC
vous souhaite de
bonnes vacances d'été.**



Adhésion - Réadhésion - Abonnement - 2019
(Pas d'augmentation du montant des cotisations en 2019)

Mme, M : Prénom :

Adresse personnelle :

.....

Tél. : Tél. portable :

Courriel : Date de naissance :

Établissement scolaire (sous contrat / hors contrat) :

.....

Emploi(s) :

en École - Collège - LEG - LET - LEP - Agricole - Supérieur - autre :

élu(e) au CSE ; mandaté(e) DS ou RSS, ou autre

J'adhère au SYNEP CFE-CGC pour 2019 **(Crédit d'impôt : 66% de votre cotisation)**

Je règle en 1, 2, 3 ou 4 chèques

Je m'abonne seulement à SYNEP-

Je règle par virements

EXPRESS (10 € pour 1 an)

RGPD : En tant qu'adhérent ou abonné, j'autorise que les données que j'ai saisies soient stockées électroniquement, traitées et utilisées, pendant 4 ans, dans le seul but de maintenir le contact entre la CFE-CGC et moi-même.

SYNEP CFE-CGC
 59-63, rue du Rocher
 75008 PARIS
 Tél. 01 55 30 13 19
synep@synep.org
 site www.synep.org

A...	le...	Montant de la cotisation
Signature		

Barème des cotisations 2019
en fonction de votre salaire net

En dessous de 762 €	60,00 €	De 1447 à 1552 €	121,00 €
De 762 à 838 €	67,00 €	De 1553 à 1598 €	127,00 €
De 839 à 914 €	73,00 €	De 1599 à 1674 €	133,00 €
De 915 à 990 €	79,00 €	De 1675 à 1750 €	140,00 €
De 991 à 1066 €	85,00 €	De 1751 à 1826 €	146,00 €
De 1067 à 1142 €	91,00 €	De 1827 à 1902 €	152,00 €
De 1143 à 1218 €	97,00 €	De 1903 à 1978 €	159,00 €
De 1219 à 1294 €	103,00 €	De 1979 à 2054 €	167,00 €
De 1295 à 1370 €	109,00 €	De 2055 à 2130 €	175,00 €
De 1371 à 1446 €	115,00 €	De 2131 à 2206 €	182,00 €
		De 2207 à 2282 €	190,00 €
		Au delà de 2.282 € net par mois, aux 190 €	
		ajouter 8 € par tranche de 76 €	
		Retraité ou 2ème adhérent d'un couple	
		membre du SYNEP CFE-CGC : 60,00 €	